



STELLA DUPONT

COMMUNIQUÉ – LUTTER CONTRE LES PRÉCARITÉS : TOUJOURS UNE PRIORITÉ, MÊME EN PÉRIODE DE CONFINEMENT

Angers, le 7 mai 2020

Mon engagement contre la précarité et la protection des personnes reste intact, tout particulièrement en période de crise sanitaire. Alors que la date de sortie progressive du confinement approche, nous ne devons pas oublier que le 11 mai ne signifie pas la fin de la précarité pour les personnes les plus vulnérables.

C'est pourquoi, dans le cadre du projet de loi prorogeant l'état d'urgence sanitaire, **j'ai déposé plusieurs amendements visant à protéger les personnes précaires.**

Le premier prévoit d'**empêcher les expulsions locatives et les coupures de gaz et d'électricité pendant la crise sanitaire.** Cette proposition a été retenue par Julien Denormandie, Ministre chargé de la Ville et du Logement. Il a en effet annoncé ce matin l'engagement du Gouvernement en faveur de la **prolongation de la trêve hivernale jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire.** Les amendements prévoyant cette prolongation seront débattus aujourd'hui dans l'hémicycle. L'Assemblée ayant instauré des règles strictes en matière de respect des gestes barrière, je ne pourrai être présente pour le défendre. C'est donc un collègue Député qui le fera en mon nom.

Deux autres amendements sont également portés à mon initiative. L'un vise à **prolonger les documents de séjour des personnes étrangères présentes sur notre territoire, ne pouvant faire prolonger leurs titres ou ne pouvant rentrer dans leur pays d'origine du fait de la crise.** Son adoption permettrait d'éviter que des personnes ne se retrouvent, malgré elles, en situation irrégulière du fait de la crise.

Le dernier prévoit la **fermeture des centres de rétention administrative (CRA)** au sein desquels les conditions sanitaires sont inquiétantes dans la période épidémique que nous connaissons. Des étrangers en situation irrégulière ayant vocation à être reconduits dans leur pays d'origine sont placés dans ces établissements relevant du Ministère de l'Intérieur. La fermeture d'une grande partie des frontières dans le monde rend quasiment impossible ces retours. **Le placement en rétention de ces personnes est donc à la fois dangereux et inutile**, tant pour elles-mêmes, que pour les personnels de ces établissements.

Stella DUPONT

Contact Presse : Anaïs Maluenda-Paredes

06 80 56 08 75 ou 02 41 17 26 02 anais.maluenda-paredes.2@clb-an.fr